



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et Vilaine

L'an deux mille quatorze, le 28 mars, à 20h30,

Nombre de membres du  
Conseil Municipal en  
exercice : 27

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence successive de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire, Monsieur Alain Joseph, conseiller municipal, doyen d'âge et Monsieur Stéphane Piquet, élu Maire

Nombre de membres  
présents : 24

Nombre de votants : 26

**Présents** : Stéphane PIQUET, Florence DANIEL, Patrick LAHAYE, Isabelle MARCHAND-DEDELOT, Gilbert LE ROUSSEAU, Isabelle MOEGLE, Gérard BECEL, Aline GUILBERT, Jérémie DELAUNAY, Catherine LEBON, Pierre-Yves LE BAIL, Philippe ROCHER, Nathalie JEUNOT, Jürgen BUSER, Noémie THEVEUX, Jean-Pierre LOTTON, Margaret GUEGAN-KELLY, Alain JOSEPH, Roland ROUSSELLE, Rachel SALMON, Philippe BLANQUEFORT, Catherine CHILOUX, Sylvain HARDY, Jean-Marie LEFEVRE

Date de la Convocation :  
lundi 24 mars 2014

**Absents** : Sterenn Leclerc, Dominique SALEZY, Alexandra Chartier.

Date d'affichage du compte rendu :

**Procurations** : Sterenn Leclere à Jérémie Delaunay, Alexandra Chartier à Catherine Chiloux

### 1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Stéphane Piquet, Maire a ouvert la séance et a fait l'appel nominal des membres du Conseil municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014 et convoqués dans les formes et délais prévus par les articles L 2121-10 à L 2121-12.

Il a déclaré installées les personnes suivantes dans leur fonction de conseillers municipaux :

1-Stéphane PIQUET

9- Jérémie DELAUNAY

2-Florence DANIEL

10- Catherine LEBON

3-Patrick LAHAYE

11- Pierre-Yves LE BAIL

4- Isabelle MARCHAND-DEDELOT

12- Sterenn LECLERE

5- Gilbert LE ROUSSEAU

13- Philippe ROCHER

6- Isabelle MOEGLE

14- Nathalie JEUNOT

7- Gérard BECEL

15- Jürgen BUSER

8- Aline GUILBERT

16- Noémie THEVEUX

17- Jean-Pierre LOTTON

18- Margaret GUEGAN-KELLY

19- Alain JOSEPH

20- Dominique SALEZY

21- Roland ROUSSELLE

22- Rachel SALMON

23- Philippe BLANQUEFORT

24- Catherine CHILOUX

25- Sylvain HARDY

26- Alexandra CHARTIER

27- Jean-Marie LEFEVRE

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, M. Alain JOSEPH, doyen d'âge, a pris ensuite la présidence de la séance et a vérifié que les règles de quorum de l'article L.2122-17 du CGCT étaient remplies.

Monsieur Patrick Lahaye a ensuite été déclaré secrétaire de séance.

## 2. ELECTION DU MAIRE

Le président de séance a exposé que selon l'article L 2122-7, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Messieurs Philippe Blanquefort et Stéphane Piquet se sont déclarés candidats.

### Résultats après dépouillement :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 26
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 26

### Majorité absolue : 14

Obtiennent :

- Monsieur Philippe Blanquefort : 5 voix
- Monsieur Stéphane Piquet : 21 voix

Est déclaré élu : Monsieur Stéphane Piquet.

Suite à cette élection, Monsieur Alain Joseph a transmis la présidence de la séance à Monsieur Stéphane Piquet, Maire.

## 3. CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Le nombre de conseillers étant de 27, l'application de ce pourcentage donne un effectif maximum de 8 adjoints.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de créer 8 postes d'adjoints.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	21
Contre	0

Abstention	5
------------	---

#### 4. FIXATION DES COMPETENCES ATTRIBUEES AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire a ensuite proposé de fixer la répartition des compétences attribuées aux adjoints qui donneront lieu ensuite à la rédaction d'un arrêté de délégation de fonction conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1<sup>er</sup> adjoint, en charge des services techniques, du personnel et de l'agriculture

2<sup>ème</sup> adjoint, en charge des finances et de la mutualisation

3<sup>ème</sup> adjoint, en charge de l'urbanisme et des travaux

4<sup>ème</sup> adjoint, en charge de la vie économique et de la communication

5<sup>ème</sup> adjoint, en charge de la vie associative et des sports

6<sup>ème</sup> adjoint, en charge de l'éducation et de la jeunesse

7<sup>ème</sup> adjoint, en charge de la culture

8<sup>ème</sup> adjoint, en charge des affaires sociales

En complément de la nomination des adjoints, il sera procédé à la nomination de conseillers délégués dans différents domaines comme le développement durable, le tourisme, le sport... ces délégations feront l'objet d'une information au prochain Conseil Municipal.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	21
Contre	0
Abstention	5

#### 5. ELECTION DES ADJOINTS

Conformément à l'article L 2122-7-1, l'élection des adjoints se fait par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Une seule liste de candidats a été présentée : la liste Patrick Lahaye (liste La Bouëxière dynamique et solidaire).

Il a ensuite été procédé au vote.

##### Résultats après dépouillement :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 26
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 21

##### Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Liste Patrick Lahaye : 21 voix

Est déclaré élue : liste Patrick Lahaye

Monsieur le Maire a déclaré élus :

Monsieur Patrick Lahaye : 1<sup>er</sup> adjoint,

Madame Aline Guilbert : 2<sup>ème</sup> adjointe,

Monsieur Gilbert Le Rousseau : 3<sup>ème</sup> adjoint,

Madame Florence Danel : 4<sup>ème</sup> adjointe,

Monsieur Gérard Bécel : 5<sup>ème</sup> adjoint,

Madame Isabelle Marchand-Dedelot : 6<sup>ème</sup> adjointe,

Monsieur Pierre-Yves Le Bail : 7<sup>ème</sup> adjoint,

Madame Catherine Lebon : 8<sup>ème</sup> adjointe,

et a remis à chacun l'écharpe d'adjoint au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h05.